
AVIS AU LECTEUR

L'ambassade du Canada à Beijing a déterminé que la pêche constituait un secteur prioritaire pour la promotion des exportations, ce qui signifie l'existence probable de certains débouchés que les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer pourraient être encouragés à exploiter. Le présent document a été préparé en vue de fournir aux exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer des renseignements généraux sur le marché chinois. Il indique des débouchés susceptibles d'intéresser les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer et fournit des renseignements sur les caractéristiques socio-économiques de la Chine, telles que la population, la superficie, la langue, les voyages d'affaires et la structure économique. Les renseignements présentés relativement au marché intérieur chinois comprennent des données sur la demande, l'offre, les importations, la distribution, les possibilités de marketing, les industries chinoises, l'accès au marché, les transports et les habitudes de consommation en Chine.

Le rapport décrit également divers éléments ayant trait à l'accès au marché, entre autres la documentation, les inspections, l'emballage, les conseils en matière de marketing et la réglementation. Une section du rapport traite des moyens de transport en Chine. Les centres du commerce international que l'on trouve d'un bout à l'autre du Canada (p. 19) ainsi que les directions commerciales géographiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (p. 18) serviront de points de contact pour les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer intéressés par le marché chinois. Le rapport contient aussi une liste des principaux contacts pour les relations commerciales Canada-Chine, dont on pourra obtenir d'autres renseignements sur les affaires avec la Chine.

Les auteurs de ces lignes directrices ont pris soin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. **Il est cependant conseillé aux exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer de vérifier tous les renseignements pertinents auprès de leurs contacts commerciaux et de se conformer strictement aux exigences des importateurs chinois et aux prescriptions des autorités.**

Le présent rapport fait partie d'une série de «Conseils par pays» en préparation au Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les questions concernant ce rapport ou les autres rapports existants ou à venir doivent être adressées au Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA), au 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario). [Tél. : (613) 995-1712; téléc. : (613) 943-1103.]; ou par FAXLINK (613) 944-4500.

Gary G. Smith d'**INFI-GAR Economic Services** a effectué la recherche, compilé les résultats et rédigé le texte du rapport.